



## Nouvelles mesures et consignes sanitaires

Dans la foulée des nouvelles mesures sanitaires annoncées le 6 avril 2021, le premier ministre François Legault a confirmé le retour de l'école en alternance des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à compter du lundi 12 avril 2021. Par ailleurs, la Direction de la santé publique de la Montérégie a rehaussé les consignes d'isolement afin de limiter la transmission du virus dans les différents milieux.

### 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire | Retour de l'enseignement en alternance

Les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire retourneront en classe un jour sur deux dès le 12 avril prochain. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des jours en classe et à distance.

Les écoles travaillent actuellement à réorganiser les services pour répondre à cette nouvelle demande du ministère et vous communiqueront tous les détails, incluant l'horaire, dès que possible.

### Isolement de la famille si votre enfant a été en contact avec un cas

La directrice de la santé publique de la Montérégie, Dre Julie Loslier, nous a demandé de vous informer des nouvelles consignes suivantes :

*« Dès maintenant, si votre enfant a été en contact avec un cas qu'il soit variant ou non, il devra se faire tester et tous les membres de votre famille (tous ceux qui vivent sous le même toit) devront s'isoler en attendant le résultat de test de votre enfant. Si le résultat de son test est négatif, le reste de votre famille pourra reprendre ses activités. Cependant, votre enfant devra rester isolé selon les consignes reçues par la santé publique. »*

### Port du masque de procédure (pédiatrique) obligatoire au primaire

Depuis le 8 mars 2021, **en zone rouge**, le port du masque d'intervention pédiatrique est obligatoire en tout temps pour tous les élèves du primaire de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année excepté dans la cour d'école ou dans les déplacements extérieurs.

Dès le 12 avril, **en zone orange**, le masque d'intervention sera obligatoire en tout temps, excepté dans la cour d'école ou dans les déplacements extérieurs, pour tous les élèves du primaire, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Les masques sont fournis par les écoles.

Malgré ces derniers changements qui pourraient avoir des répercussions sur vous et votre famille, je vous encourage à poursuivre ces efforts collectifs avec l'espoir de reprendre nos activités prochainement.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et continuez à prendre soin de vous et des vôtres.

Dominique Lachapelle,  
Directrice générale